

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Présidence du conseil scolaire de district
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Karen Maxwell
Sous-ministre adjointe (par intérim)
Division des opérations et des finances

DATE : Le 8 juin 2010

OBJET : Lignes directrices pour les frais pour le matériel et les
activités d'apprentissage, les collectes de fonds ainsi que les
partenariats avec des entreprises

En novembre 2009, le ministère de l'Éducation a entrepris une consultation sur l'élaboration de lignes directrices visant à mieux encadrer tout ce qui concerne les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage, les collectes de fonds ainsi que les partenariats avec des entreprises. Les questions initialement posées ont donné lieu à des réponses variées provenant notamment de conseils scolaires ainsi que de groupes d'intervenants, de parents et d'élèves.

Puisque les commentaires recueillis furent nombreux et détaillés, nous estimons nécessaire de prolonger la période de consultation afin que les lignes directrices provisoires issues de ce processus puissent maintenant être examinées. Les responsables des conseils scolaires, les directions d'écoles et le personnel scolaire devant déjà assumer une charge de travail exigeante, le Ministère aura soin d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques selon une approche progressive. Le tableau suivant présente les calendriers associés à chacune des trois initiatives :

<i>Ligne directrice</i>	<i>Publication de la version provisoire</i>	<i>Période de consultation</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>
Les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage	8 juin 2010	Du 4 juin au 31 décembre 2010.	Publication de la version définitive au début de 2011, pour mise en œuvre durant l'année scolaire 2011-2012.
Collectes de fonds	Début 2011	Printemps 2011	Publication de la version définitive à l'automne 2011, pour mise en œuvre durant l'année scolaire 2012-2013.
Partenariats avec des entreprises	Automne 2011	Automne 2011/Hiver 2012	Publication de la version définitive au printemps 2012, pour mise en œuvre durant l'année scolaire 2012-2013.

Vous trouverez en pièce jointe la ligne directrice provisoire sur les frais. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires en mettant l'accent sur la manière d'en faire une politique efficace, de façon à ce que les conseils et les écoles puissent promouvoir la pleine participation des élèves. À l'appui de la Stratégie de réduction de la pauvreté, cette ligne directrice vise à préciser les politiques des conseils sur la meilleure façon d'encourager les élèves à participer aux activités scolaires, et ce, peu importe la situation financière de leurs parents.

Les réponses, préoccupations et commentaires transmis avant le 31 décembre 2010 seront examinés attentivement. Si des consultations additionnelles s'avèrent nécessaires, le personnel du Ministère pourra aussi être présent lors de réunions d'intervenants tenues à l'automne 2010.

Veillez envoyer vos réponses, préoccupations et commentaires à :

Jeanette Robinson, Analyste financière principale
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
900, rue Bay, édifice Mowat, 21^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Courriel : jeanettemarie.robinson@ontario.ca

Le Ministère prévoit publier la version définitive de la ligne directrice sur les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage au début de 2011. Par la suite, les conseils devront actualiser leur politique existante en cette matière ou en élaborer une nouvelle, et diffuser le résultat sur leur site Web externe.

Nous vous remercions de continuer à travailler avec nous à appuyer nos élèves, leurs écoles et leurs communautés.

Veillez agréer, Monsieur ou Madame, mes sincères salutations.



Karen Maxwell
Sous-ministre adjointe (par intérim)
Division des opérations et des finances

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants des affaires